



EUROPEAN PARLIAMENT

**Michèle RIVASI**

Member of the European Parliament

**Monsieur Nicolas HULOT,  
Ministre d'Etat, Ministre de la  
Transition Ecologique et  
Solidaire**

Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS

A Valence, le 17 août 2017

**Objet : Centrale Uniper de Gardanne - Jugement du Tribunal Administratif de Marseille**

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à exprimer notre profonde surprise quant à l'annonce dans la presse (La Provence du 8 juillet) d'une décision de l'État d'interjeter l'annulation d'autorisation d'exploitation de la centrale à biomasse à Gardanne émise par le tribunal administratif de Marseille le 8 juillet dernier.

Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information complémentaire sur cette décision. Dans le cas où vous nous confirmeriez cette décision, nous souhaiterions une clarification de cette position et de ses raisons. Qu'en sera-t-il du motif d'insuffisance d'analyses d'impacts du tribunal administratif de Marseille ? En effet, l'activité de cette unité aura de nombreux impacts négatifs à prendre en considération.

D'un point de vue écologique et climatique, le choix de centrales à biomasse de grande taille n'est pas approprié. Utiliser une grande partie de bois ne peut garantir la durabilité et a pour conséquences la mise sous pression de forêts de grande valeur écologique, des effets négatifs sur la biodiversité et une augmentation des émissions nettes de CO<sub>2</sub>. La Commission Européenne a reconnu la non-durabilité de ce type d'installation et propose dans la refonte de la Directive Energies Renouvelables pour la période post 2020 que les états ne puissent plus donner de subventions publiques aux installations non efficaces telles que la centrale de biomasse à Gardanne.

Outre les importations de bois, dont le bilan écologique est problématique, c'est la structuration de l'approvisionnement local en bois qui pose question de ce type de projet. L'acheminement de la ressource nécessite de lourds investissements et les autres usagers du bois risquent une concurrence qu'ils devront subir pour l'accès à la ressource, la production forestière n'étant pas rapidement modulable en fonction des besoins.

Nous constatons un déséquilibre des incitations publiques en faveur du bois-énergie, et, en particulier, du bois-électricité, alors que le développement de la filière bois-forêt doit promouvoir des usages « en cascade » du bois, donnant la priorité à une utilisation à valeur ajoutée autre que combustible. Ce

principe vise à ce que le bois ne soit brûlé pour produire de l'énergie qu'une fois qu'il a été d'abord utilisé, réutilisé puis recyclé en tant que matériau chaque fois que c'est possible.

Au vu de ces éléments, nous serions très reconnaissants de recevoir de plus amples informations sur les raisons de cette annonce du 8 juillet. Nous souhaitons être garantis que les insuffisances soulevées par le tribunal et les impacts négatifs sur l'environnement et la santé soient pris en compte.

Afin d'assurer un dialogue constructif sur ce projet qui demande à prendre en compte de nombreuses expertises, nous appuyons la demande de la société civile de vous offrir une visite de terrain à Gardanne, pour lequel nous nous portons à disposition de sa bonne organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Michele Rossi